



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Pour l'usage des médias seulement,
ceci n'est pas un document officiel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE¹

Lancement de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité 2011-2020 à Kanazawa, Préfecture d'Ishikawa, au Japon

Montréal, 19 décembre 2011 – Un avenir de vie en harmonie avec la nature est possible, si le monde prend les mesures nécessaires maintenant. La Décennie des Nations Unies pour la biodiversité (DNUB) a été lancée à Kanazawa, au Japon, le 17 décembre 2011, lors d'une cérémonie organisée par l'Université des Nations Unies, en collaboration avec le Ministère de l'environnement du Japon, la Préfecture d'Ishikawa et la ville de Kanazawa, ainsi que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Le lancement mondial de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité comptait sur la participation d'organismes des Nations Unies, de Parties à la CDB, et de représentants de tous les niveaux de gouvernement du Japon. L'événement de trois jours comprenait un atelier sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

L'idée même de déclarer 2011-2020 la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité a été initiée par le Japon et endossée lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties, tenue à Nagoya, au Japon, en octobre 2010. Elle fût proclamée pour la première fois par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa soixante-cinquième session. La Décennie des Nations Unies pour la biodiversité s'appuie sur les réalisations de la célébration réussie de l'Année internationale de la biodiversité 2010. Elle vise à mettre en œuvre le premier Objectif d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, à savoir s'assurer que d'ici à 2020, tous les peuples du monde soient sensibilisés à la biodiversité et à sa valeur.

Dans son message destiné aux participants et livré par M. Kiyotaka Akasaka, Secrétaire général adjoint, Département de l'information des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, a demandé à « toutes les Parties à la Convention sur la diversité biologique et à toutes les conventions relatives à la diversité biologique, ainsi qu'à tout le système des Nations Unies, aux entreprises privées, aux groupes de la société civile, aux citoyens individuels et aux consommateurs du monde entier de répondre à l'appel de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité ». En conclusion, il a ajouté, « Tâchons ensemble de vivre en harmonie avec la nature, ménageons avec sagesse les richesses de la nature pour notre prospérité d'aujourd'hui et pour l'avenir que nous voulons nous donner. »

M. Katsuhiko Yokomitsu, Vice-ministre sénior de l'environnement du gouvernement du Japon, s'exprimant au nom de M. Goshi Hosono, Ministre de l'environnement du Japon et Président actuel de la Conférence des Parties à la Convention, a mentionné : « Les efforts intensifs de tous les participants ont permis à la Conférence des Parties de réaliser des résultats considérables lors de sa dixième réunion, y compris l'adoption de nouveaux objectifs mondiaux pour la biodiversité. Étant donné la situation actuelle de la biodiversité, il nous incombe de s'efforcer continuellement et sans faille à atteindre les objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Afin de léguer les nombreux bienfaits naturels de cette planète à nos enfants,

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

nous devons exploiter la sagesse collective de l'humanité et commencer et déployer des efforts concertés à travers le monde pour créer des sociétés vivant en harmonie avec la nature. »

M. Kazuhiko Takeuchi, Vice-recteur de l'Université des Nations Unies, a déclaré : « Il n'est pas trop tard pour prévenir la perte supplémentaire de biodiversité. La présence des représentants rassemblés ici aujourd'hui, provenant de gouvernements nationaux, d'organisations des Nations Unies, d'ONG, du secteur privé et du public, démontre la détermination de la communauté internationale à trouver des solutions inclusives afin de faire face à cet enjeu complexe. »

M. Masanori Tanimoto, Gouverneur de la Préfecture d'Ishikawa, a dit : « La biodiversité est un enjeu mondial mais elle est également très près des gens vivant dans chaque région locale, et il est donc important que les gouvernements locaux affrontent cet enjeu avec la compréhension et la collaboration des communautés locales. Pour cette raison, nous avons fait des efforts pour conserver la biodiversité par la conservation et l'utilisation durable des *satoyama* et *satoumi* en collaboration avec l'Unité d'exploitation de l'IHE/UNU d'Ishikawa/Kanazawa et l'Université de Kanazawa. Nous améliorerons nos efforts par cette occasion, l'année de commencement de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité. Je m'attends à ce qu'un message fort soit diffusé au monde aujourd'hui, et lancé d'ici, à Ishikawa.

En décembre 2010, la Préfecture d'Ishikawa avait également accueilli la cérémonie de fermeture de l'Année internationale de la biodiversité, qui a également été le théâtre du lancement de l'Année internationale des forêts 2011.

M. Masaru Onishi, Président de Japan Airlines (JAL), a déclaré : « Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité devant être atteints au cours de la Décennie nécessitent la participation de toutes les parties prenantes. Les entreprises peuvent contribuer à cet enjeu de diverses façons, selon leur type. En tant que compagnie aérienne, nous pouvons, par exemple, travailler à la réalisation de l'objectif 9 en prévenant l'introduction non intentionnelle d'espèces exotiques envahissantes, de l'objectif 1, en faisant la promotion de la sensibilisation du public, de l'objectif 5, en suivant et notifiant les feux de forêts et de l'objectif 10, en échantillonnant et en faisant le suivi de la qualité de l'air, et en prévenant le réchauffement planétaire. »

Tout en présentant l'ÉCO-Jet de Japan Airlines arborant le logo de la Décennie des Nations Unies, M. Onishi a réitéré l'engagement de JAL et de son personnel à faire une contribution distincte en sensibilisant le public en soutien aux objectifs de la Décennie. Le 13 octobre 2011, JAL a accueilli une cérémonie pour le lancement de son ÉCO-Jet affichant le logo de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité (voir <http://www.cbd.int/doc/press/2011/pr-2011-10-12-undb-fr.pdf>). JAL fût la première compagnie aérienne au monde à inclure le logo de la CdP 10 sur deux de ses Boeing 777.

« La prochaine décennie sera cruciale pour l'avenir de notre planète. Des mesures à tous les niveaux seront nécessaires afin d'assurer un avenir de vie en harmonie avec la nature, » a déclaré Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique. « Le Japon, en tant que force motrice derrière la déclaration de cette Décennie des Nations Unies, a démontré un leadership et une vision en soutien au développement durable et, en fait, à la vie sur Terre. »

Lors de la réception de bienvenue, « Rio+20 et Biodiversité Japon », nouvellement établi par la société civile japonaise, a présenté la « Déclaration d'Ishikawa », afin de promouvoir « la vie en harmonie avec la nature », le concept des Objectifs d'Aichi, et des actions concrètes pour réaliser ces objectifs dans la communauté internationale à l'occasion de Rio+20, en collaboration avec d'autres parties prenantes.

La Déclaration d'Ishikawa fait appel à tous les participants au Sommet de Rio+20, prévu pour juin 2012, d'accorder une grande priorité à l'agenda de la biodiversité et d'intégrer pleinement les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité en tant que partie intégrale des résultats attendus du Sommet. La Déclaration d'Ishikawa suit la soumission officielle, le mois dernier par le Président de la Conférence des Parties, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, au chef du Secrétariat de Rio+20, pour inclusion dans le cadre des résultats attendus du Sommet.

Le lancement international de la Décennie fût précédé des lancements régionaux en République de Corée, en Inde, aux Philippines, à Cuba, en Éthiopie, en Équateur et au Costa Rica.

Notes aux éditeurs

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'incitation, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et de la participation active et à part entière des parties prenantes pertinentes, incluant les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et la communauté des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, un traité supplémentaire à la Convention, vise à protéger la diversité biologique contre les risques possibles que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent soixante et un pays et l'Union européenne sont Parties au Protocole à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal. Pour davantage d'informations, visitez : www.cbd.int.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec : David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou à david.ainsworth@cbd.int; ou Johan Hedlund au +1 514 287 6670 ou à johan.hedlund@cbd.int.
